

Voit pour les renvois indiqués par des chiffres, le modèle en blanc imprimé en tête.

MAIRIE de Sultzles Bains — Arrondissement de Strasbourg
Le 30 Janvier mil huit cent soixante-onze, à quatre heures du soir
ACTE DU MARIAGE célébré publiquement en la Maison commune de Sultzles Bains

N° 1.
Kaufer Florent
Klugesherz Thérèse
Le 30 Janvier
1871.

à Sultzles Bains — âgé de 38 ans, né le 20 Mars mil huit cent quarante-huit, ainsi que cela est constaté par les registres des Actes de naissance de cette commune, ainsi vérifié.
profession de Maçon — domicilié à Sultzles Bains
fils légitime & majeur de feu Kaufer Florent, décédé à Sultzles Bains le 20 Mars mil huit cent soixante-onze, ainsi constaté par le registre des Actes de décès, ainsi vérifié & légalisé.

et de 11 Heitz Elisabeth — âgée de 38 ans, profession de rien
domiciliée à Sultzles Bains, ci-présent & consentant
Et de 12 Klugesherz Thérèse

les Bains — âgée de 38 ans, née à Sultzles Bains le 20 Mars mil huit cent quarante-huit, ainsi que cela est constaté par les registres des Actes de naissance de cette commune, ainsi vérifié.
profession de rien — domiciliée à Sultzles Bains
fille légitime & majeure de 13 Klugesherz George

— âgé de 38 ans, profession de boulanger
domicilié à Sultzles Bains ci-présent & consentant
et de 22 feu Marie Anne Oberhauser, décédée à Sultzles Bains le 20 Mars mil huit cent soixante-onze, ainsi constaté par le registre des Actes de décès de cette commune, ainsi vérifié & légalisé.

Les publications ont été faites à Sultzles Bains les Dimanches quinze & vingt-deux Janvier mil huit cent soixante-onze sans qu'il y ait opposition au présent Mariage.

Desquels actes et de tous ceux exigés par le Code Napoléon, et du chapitre 6, titre V, livre 1^{er} dudit Code, il a été donné lecture par nous Officier de l'Etat civil aux termes de la loi. Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un 23 Klugesherz Thérèse

l'autre 24 Kaufer Florent
en présence des quatre témoins ci-après désignés 25: 1^{er} Kaufer Philippe
âgé de 38 ans, profession de maçon — domicilié à Sultzles Bains
lequel a déclaré être le père de l'époux.

2^e Oberhauser Bathasar — âgé de 40 ans, profession de vigneron
domicilié à Sultzles Bains — lequel a déclaré être l'oncle de l'épouse.

3^e March Joseph — âgé de 38 ans, profession de maréchal-ferrant
domicilié à Sultzles Bains — lequel a déclaré être cousin germain de l'épouse.

4^e March George — âgé de 38 ans, profession de maréchal-ferrant
domicilié à Sultzles Bains — lequel a déclaré être cousin germain de l'épouse.

Après quoi nous 26 Christ Jean adjoint au Maire, Officier de l'Etat civil, avons prononcé qu'en nom de la loi lesdits époux sont unis en mariage.

Nous avons ensuite interpellé les futurs époux, ainsi que les personnes présentes qui autorisent le mariage, de déclarer s'il a été fait un contrat de mariage, il nous a été répondu qu'il y a eu contrat passé le 20 Mars mil huit cent soixante-onze devant M^r Ernest Suchs, Notaire à Molsheim

Lecture faite, le présent acte a été signé par lesdits époux, témoins et comparants, avec nous Officier de l'Etat civil. 27

Kaufer Florent
Klugesherz Thérèse
Christ Jean
March Joseph
March George
Oberhauser Bathasar